
FRÉDÉRICK DOUZET ET
KARIN MAC DONALD

LA REPRÉSENTATION DES MINORITÉS DANS LE SYSTÈME POLITIQUE CALIFORNIEN

69

UN GOUVERNEUR IMMIGRANT DANS UN ÉTAT D'IMMIGRATION

Avec un immigrant comme gouverneur, la Californie, premier État d'immigration des États-Unis, est à l'avant-garde d'évolutions qui pourraient s'étendre à bien d'autres régions de la nation. Le paysage politique et démographique a en effet radicalement changé au cours des dernières décennies. Ces évolutions questionnent les enjeux de la représentation politique des minorités et bouleversent les dynamiques d'élaboration de coalitions politiques.

On observe, en particulier, deux tendances. D'une part, la représentation politique des Latinos et des Asiatiques est en forte augmentation, alors que la représentation des Noirs décline, particulièrement au sein de la législature de l'État. Au niveau local, la montée en puissance des minorités immigrantes et la perte de vitesse des Noirs semblent replacer les leaders politiques blancs en position stratégique d'arbitrage au sein des coalitions et favoriser leur élection. Or les priorités politiques des progressistes blancs ont beaucoup changé par rapport aux coalitions des années 1960, notamment à l'égard des questions urbaines et de la diversité.

D'autre part, un fort décalage persiste entre la composition ethno-raciale des élus de la législature – c'est-à-dire de l'Assemblée et du Sénat, dont

les représentants sont élus par circonscription – et celle de l'électorat à l'échelle de l'État, qui élit les membres du pouvoir exécutif (gouverneur, procureur général, trésorier, etc.) et s'exprime à travers la démocratie directe (mesures d'initiative populaire, référendum, destitution). Cet écart conduit à des contradictions majeures dans les orientations politiques de l'État, particulièrement à l'égard des questions qui touchent les minorités, ce qui mène à un véritable paradoxe multiculturel ¹.

Dès lors, les données du prochain recensement de 2010 et le redécoupage électoral qui s'ensuivra recèlent de sérieuses implications politiques. Or, comme nous le verrons, la question de la représentation politique des minorités, avant d'être un débat philosophico-politique, est d'abord une question éminemment géopolitique, à savoir le fruit de rivalités de pouvoir sur des territoires, à différents niveaux d'analyse. Étant donné
70 le nouveau contexte institutionnel, ce débat promet d'être particulièrement animé !

LES CONTRADICTIONS D'UNE DÉMOCRATIE DUALE

Les transformations démographiques de la Californie

En l'espace de quelques décennies, la population et la géographie politique de la Californie se sont profondément transformées, sous l'effet conjugué de migrations internes, de la reprise d'une immigration de masse et d'une très forte mobilité de la population. Le dynamisme économique de la Californie, son image d'innovation et son climat privilégié ont suscité un afflux de population exceptionnel.

Dans les années 1970, alors qu'une crise industrielle et sociale ravageait le Nord-Est, le développement des industries de haute technologie, des secteurs de la recherche et de la défense ou encore l'essor des grandes universités ont attiré de nombreux cadres supérieurs de la côte Est. L'arrivée de cette population jeune, hautement qualifiée, à revenus élevés et majoritairement démocrate, a considérablement altéré l'équilibre politique de l'État. Parallèlement, la libéralisation des lois sur l'immigration en 1965 a permis une reprise massive de celle-ci, cette fois en provenance prioritairement d'Amérique latine et d'Asie, encouragée par une agriculture ultra-performante et une industrie touristique florissante offrant

1. Frédéric Douzet et Bruce E. Cain, « Le paradoxe multiculturel de la Californie », *Politique américaine*, n°9, hiver 2007-2008.

de nombreuses opportunités d'emplois non qualifiés. La population est ainsi devenue plus nombreuse, plus diverse et plus démocrate.

La Californie connaît une croissance démographique phénoménale. La population est passée de 10 millions en 1950 à 20 millions en 1970 et avoisine les 40 millions en 2009. Depuis 2000, la Californie ne connaît officiellement plus de majorité raciale. La progression de la population latino est spectaculaire, alors que la part des Blancs a fortement diminué, approchant désormais les 40 %. La proportion d'Asiatiques a plus que doublé, alors que celle des Noirs diminue progressivement (voir tableau).

Répartition de la population en Californie, en %

	1980	2000	2009
Blancs	66,6	46,7	42
Hispaniques / Latinos	19,2	32,4	37
Noirs / Africains-Américains	7,7	6,4	6
Asiatiques / Insulaires du Pacifique	5,3	10,8	12
Autres	0,9	3,7	3

71

SOURCES : 1980, 2000, U.S. Census Bureau ; 2009 : State of California, Department of Finance Population Estimates.

Cette population ne s'est pas répartie de façon homogène sur le territoire, bien au contraire. La croissance démographique s'est accompagnée de dynamiques ségrégatives lourdes de conséquences politiques². Les Californiens tendent en effet à se regrouper, volontairement ou non, en fonction de leur appartenance ethno-raciale, socio-économique, de leurs affinités politiques et de leur mode de vie. Alors que la ségrégation déclinait à l'échelle de l'ensemble du pays, elle a augmenté entre 1990 et 2000 en Californie, principalement en raison de l'autoségrégation des Blancs de classes moyennes et aisées. Elle est en revanche en déclin pour les Noirs et les Asiatiques. Ces regroupements semblent s'opérer de plus en plus selon une ligne de division est-ouest, remettant ainsi en question la représentation classique d'une opposition nord-sud. Or dans un système politique fondé sur les circonscriptions électorales,

2. Frédérick Douzet, Thad Kousser et Kenneth P. Miller (dir.), *The New Political Geography of California*, Berkeley (Cal.), Berkeley Public Policy Press, 2008.

il est tout aussi important de savoir où vit l'électeur que de savoir qui il est.

De plus en plus d'élus hispaniques et asiatiques

Les représentants de l'Assemblée et du Sénat de Californie sont élus sur la base de circonscriptions électorales, tout comme les représentants d'un grand nombre de gouvernements locaux (comtés, villes, districts scolaires, districts spéciaux...), dont les modes d'administration varient d'un territoire à l'autre et peuvent être modifiés avec l'approbation des électeurs.

72 La législature reflète relativement bien la composition de la population de l'État. La Californie est découpée en 80 circonscriptions législatives et 40 circonscriptions sénatoriales qui présentent des populations de taille égale, mais de caractéristiques très différentes. Dans les zones de forte immigration récente, la proportion d'électeurs est plus faible : les populations sont plus jeunes, plus pauvres, la proportion de citoyens moins importante et le taux de participation moins élevé. Dans les territoires plus blancs et plus aisés, la proportion d'électeurs et le taux de participation sont nettement plus élevés. Quels que soient le profil de la population et son degré de participation politique, chaque circonscription – découpée en fonction de la taille de la population et non de l'électorat – élit un représentant, censé défendre ses intérêts.

Étant donné la croissance numérique et la concentration spatiale des immigrants de première, deuxième, voire troisième génération, les minorités immigrantes sont relativement bien représentées par ce système³. En conséquence, la représentation des minorités en Californie a clairement évolué vers une problématique multiculturelle, susceptible de fragiliser la représentation des Noirs, acquise de haute lutte. D'après une étude menée par le *Joint Center for Political and Economic Studies*, le nombre d'élus noirs en Californie a chuté, passant de 296 en 1985 à 238 en 2000. Dans le même temps, au niveau national, leur nombre a augmenté de 75 %. Depuis les années 1980, le nombre d'élus hispaniques dépasse celui des élus noirs : 460 en 1984, 767 en 2003. De même, entre 1980 et 1998, le nombre d'élus asiatiques a été multiplié par près de 5, passant de 106 à 503⁴.

En 2009, on compte désormais 8 élus noirs à la législature (6 à

3. Aux États-Unis, on utilise le terme immigrant pour désigner les personnes nées étrangères à l'étranger ainsi que leurs descendants. Il n'est pas rare de parler d'immigrants de deuxième et troisième génération.

4. Carol Ness, « Blacks Fear Losing their Political Clout in State », *San Francisco Chronicle*, 17 juin 2001.

l'Assemblée et 2 au Sénat); le nombre d'Hispaniques (16 à l'Assemblée, 9 au Sénat) a été multiplié par trois depuis 1994 et les Asiatiques ont 7 sièges à l'Assemblée et 2 au Sénat, une représentation qui reste toutefois inférieure à leur proportion dans la population.

Le nombre d'élus latinos et asiatiques s'est fortement accru au cours des dernières décennies, pour principalement trois raisons, outre les changements démographiques. L'adoption en 1990 (Proposition 140) d'une limite à trois mandats électifs de 2 ans pour l'Assemblée et 2 mandats de 4 ans pour le Sénat a permis un renouvellement de la classe politique, qui s'est rajeunie, féminisée et diversifiée⁵. Ceci implique en retour une capacité à trouver régulièrement de nouveaux candidats qualifiés pour conserver cet avantage. Le processus de redécoupage électoral conduit au début des années 1990 a permis de mieux regrouper des minorités parfois réparties sur plusieurs districts au sein d'une même circonscription, améliorant leur capacité à élire un représentant de leur groupe. Enfin, la stratégie républicaine de diabolisation de l'immigration clandestine, orchestrée par le gouverneur Pete Wilson en 1994 pour assurer sa réélection, a encouragé une campagne de naturalisation massive des Latinos et l'inscription sur les listes électorales de plus d'un million de nouveaux électeurs latinos dans les années 1990.

73

La Proposition 187, savamment intitulée « Save Our State » et soutenue par Pete Wilson, prévoyait de priver les immigrants clandestins de l'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux. Approuvée par 59 % des électeurs, dont une proportion non négligeable d'Africains-Américains (55 %), d'Asiatiques (55 %) et d'Hispaniques (31 %), elle fut invalidée par une cour fédérale et bientôt suivie par d'autres mesures qui révélèrent un fort clivage électoral entre électeurs blancs et non blancs, ainsi que les pièges de la démocratie directe pour la représentation des minorités.

Les pièges de la démocratie directe

Il est impossible de comprendre la vie politique californienne sans aborder les contradictions de sa double représentation démocratique, qui engendre deux électorats distincts par leur composition ethno-raciale, leurs territoires, leurs caractéristiques socio-démographiques et leurs orientations politiques.

Le contraste entre les caractéristiques de la population et celles des électeurs potentiels à l'échelle de l'État est saisissant. Alors que les

5. Bruce E. Cain et Thad Kousser, *Adapting to Term Limits: Recent Experiences and New Directions*, San Francisco, Public Policy Institute of California, 2004.

Blancs représentent moins de 47 % de la population (42 % en 2009), ils constituent 68 % des électeurs potentiels. Les Latinos constituent plus du tiers de la population adulte mais seulement 17 % des électeurs potentiels et 66 % des adultes non inscrits sur les listes électorales. Les Asiatiques sont également sous-représentés dans l'électorat (6 % contre 13 % dans la population). Les Noirs sont en revanche équitablement représentés (6 % de l'électorat et de la population). Globalement, les électeurs sont plus blancs, plus âgés, plus éduqués, plus riches et plus conservateurs que la moyenne de la population⁶.

La Californie a fait le choix de la démocratie directe en 1911, dotant ses électeurs de trois outils de pouvoir, au niveau de l'État et au niveau local : le référendum pour ratifier des lois proposées par la législature, la révocation populaire des élus et les mesures d'initiative populaire. Ces dernières permettent à un petit groupe de citoyens motivés de mettre au vote une proposition de loi qu'il a rédigée, à condition de réunir suffisamment de signatures. La démocratie directe existe dans 24 États aux États-Unis, mais, en Californie, son utilisation est d'une facilité déconcertante⁷.

Cette réforme institutionnelle d'inspiration progressiste visait à protéger la souveraineté du peuple face au pouvoir des « machines politiques ». Depuis, elle est devenue le vecteur de la frustration d'électeurs face à l'immobilisme ou à la trop grande puissance de l'État. Très peu utilisées pendant la première moitié du xx^e siècle, les mesures d'initiative populaire sont aujourd'hui devenues, pour certains groupes de citoyens, le meilleur moyen de défendre leurs intérêts particuliers. Elles mobilisent un électorat partiel, peu représentatif de la population dans son ensemble, qui est parfois en totale contradiction avec la politique défendue par la législature et qui impose des lois extrêmement contraignantes pour le budget de l'État.

Ce double système de démocratie permet d'expliquer certaines contradictions majeures dans la vie politique de l'État à l'égard des minorités. La Californie, comme sa législature, est de plus en plus diverse et démocrate. Elle possède pourtant un gouverneur républicain, Arnold Schwarzenegger, élu dans la foulée de la révocation populaire de son

6. « California Likely Voters », *Just the Facts*, San Francisco, Public Policy Institute of California, septembre 2009.

7. William Chandler, Thad Kousser, « Governors, Geography and Direct Democracy », in Frédéric Douzet, Thad Kousser et Kenneth P. Miller (dir.), *The New Political Geography of California*, op. cit. ; et Kenneth P. Miller, *Direct Democracy and the Courts*, New York, Cambridge University Press, 2009.

prédécesseur démocrate, lors de la même élection. La Californie fut aussi le premier État à démanteler les politiques d'*affirmative action*⁸ (Proposition 209) en 1996, deux ans après la Proposition 187, tout en étant à l'avant-garde du débat sur le multiculturalisme. Et deux ans plus tard, la Proposition 227 mettait fin aux politiques d'éducation bilingue alors que la population scolaire non anglophone ne cessait de croître. Le débat sur l'obtention d'un permis de conduire pour les immigrants sans papiers, en revanche, n'a jamais abouti, malgré un soutien massif des démocrates de la législature.

La démocratie représentative, qui puise sa légitimité dans un découpage territorial visant à refléter au mieux les intérêts de la population, se trouve ainsi largement concurrencée, voire court-circuitée, par la démocratie directe. Et ce d'autant qu'elle sert souvent aux élus, à commencer par le gouverneur, de moyen de contournement de la législature en place. Or c'est précisément cet outil qui a été utilisé avec succès pour modifier les règles du redécoupage électoral en 2008, après une tentative infructueuse du gouverneur Arnold Schwarzenegger en 2005. Celui-ci souhaitait réintroduire un peu de compétitivité politique dans les circonscriptions avec l'espoir d'accroître le nombre d'élus de son parti. Les implications potentielles sont majeures pour la représentation des minorités.

75

LES ENJEUX DU PROCHAIN REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL

Tous les dix ans, à l'issue du recensement de la population, les États-Unis redécoupent leurs circonscriptions électorales (*districts*), à tous les niveaux de gouvernement, afin de répondre aux changements démographiques mesurés à l'échelle de la zone de recensement (*census tract*) et même du pâté de maisons (*block*). Les districts sont de formes et de tailles différentes pour répondre à une série de critères et d'objectifs plus ou moins formels : l'égalité de population ; le respect, tant que faire se peut, des frontières de municipalités et de comtés ; la communauté d'intérêts ; la protection des intérêts des minorités selon les termes du *Voting Rights Act* de 1965 ; l'équité partisane ; la protection des candidats sortants ; etc.

Les litiges récemment portés devant la Cour suprême au sujet de la section 5 du *Voting Rights Act*, qui prévoit une autorisation fédérale préalable aux changements de procédure de vote dans les lieux où les minorités ont subi des discriminations, attestent de l'importance des

8. Discrimination positive.

enjeux. La loi, reconduite par une majorité écrasante du Congrès après de longues auditions en 2006, était contestée par un district municipal du Texas. L'élection de Barack Obama n'atténue en rien la crainte de nombreux observateurs que l'abolition de cette protection puisse conduire bien des États ou des localités à ériger des barrières au pouvoir électoral des minorités. La Cour suprême a finalement maintenu la protection, mais en a réduit la portée.

76 En Californie, les débats sont vifs depuis plusieurs décennies sur la désignation des personnes en charge du redécoupage électoral et pour quelles raisons. Depuis le *Voting Rights Act* et particulièrement son amendement de 1982, le redécoupage doit se faire de façon beaucoup plus précise et transparente, en veillant à traiter de façon équitable les minorités qui ont subi des discriminations historiques. Ceci n'a empêché en rien les polémiques qui ont fait rage après le dernier recensement. Celui à venir promet d'être plus mouvementé encore.

Des données controversées

La première étape est la collecte des données, qui fait régulièrement l'objet de contestations de la part des minorités qui s'estiment sous-représentées. Le recensement se fait sur une base purement déclarative et ne tient nullement compte de la nationalité ou du caractère clandestin des personnes recensées. Mais le rapport à l'administration, voire à l'écrit, est parfois complexe dans les quartiers les plus désavantagés où sont concentrées les minorités les plus pauvres qui n'en mesurent pas nécessairement les enjeux. Le bureau du recensement avait initialement annoncé une grande campagne de publicité de 250 millions de dollars pour essayer de toucher les minorités pauvres souvent oubliées des comptages, lesquelles risquent d'être d'autant plus difficiles à atteindre que la crise des subprimes et la récession économique les ont plus lourdement touchées. Mais les finances ne sont pas au rendez-vous et le budget pourrait être inférieur d'un quart à celui du recensement précédent.

Par ailleurs, certains membres du Congrès essaient de faire inscrire la question de la nationalité sur le formulaire de recensement distribué à tous les foyers, ce qui découragerait nombre d'immigrants de remplir les documents. L'information risquerait en outre d'être utilisée pour découper les districts en fonction des citoyens et non de la population, ce qui aurait un impact négatif sur la représentation politique des immigrants au sein de la législature.

La deuxième étape est la préparation des données, qui est en soi un véritable défi si l'on en juge par l'enchevêtrement des limites électorales

et de recensement (cartes 1 et 2)⁹. Il faut ajouter que les catégories, comme les limites des zones, peuvent changer d'une fois sur l'autre. Chaque zone de recensement (*census tract*) est composée d'un nombre multiple de *blocks* (114 dans notre exemple), aux formes différentes, qui servent de base de calcul pour le découpage et sont regroupées en *block groups*. En outre, chacune de ces zones comprend de nombreux bureaux de vote (47 dans l'exemple), dont les limites ne se recoupent pas avec celles des *blocks*. Il faut donc allouer les données du recensement par bureau de vote pour ensuite organiser les découpages en respectant les critères évoqués précédemment. Tout en sachant que, pour des raisons d'économie, le bureau du recensement a changé sa procédure de collecte aléatoire au niveau du *census tract* pour passer au système d'échantillonnage de l'American Community Survey (en complément de la collecte exhaustive au niveau du *block*), certaines données sensibles n'étant délivrées qu'au niveau du *block group* ou de la zone pour des raisons de confidentialité. Par ailleurs ces données peuvent ne pas être disponibles à temps. La procédure est donc loin d'être une science exacte et le potentiel pour recours non négligeable.

77

Un pouvoir qui change de mains

Lors de l'élection générale de novembre 2008, les Californiens ont adopté la Proposition 11, une mesure d'initiative populaire qui transfère la responsabilité du redécoupage des districts, jusqu'alors attribuée conjointement au Sénat, à l'Assemblée et au *Board of Equalization*¹⁰ de la législature, vers une commission de citoyens. Le vote a pris nombre d'élus par surprise, plusieurs mesures similaires ayant échoué par le passé.

La commission indépendante sera composée de 14 membres : 5 républicains, 5 démocrates, et 4 soit d'un autre parti, soit qui refusent de se déclarer. Le processus de sélection risque de s'avérer cauchemardesque tant la liste des critères est longue. Les membres doivent être inscrits et affiliés au même parti en Californie depuis 5 ans minimum ; avoir voté lors d'au moins deux des trois dernières élections générales de l'État ; mais surtout, ils ne doivent présenter aucun « conflit d'intérêt ». Un candidat ne peut être éligible si, au cours des dix dernières années, lui-même ou

9. Le lecteur trouvera sur le site de la revue quatre cartes inédites (il s'agit des cartes 1, 2, 3 et 7) : www.revue-pouvoirs.fr. Les cartes 4, 5 et 6 sont reproduites dans ces pages.

10. Commission de péréquation de l'État, qui gère diverses taxes et redevances et sert d'instance d'appel pour les impôts sur le revenu.

un membre de sa famille a été élu, nommé ou candidat à un poste au Congrès ou à l'État; a travaillé pour un parti politique californien ou un comité de campagne; a été inscrit comme lobbyiste; a versé plus de 2 000 dollars en contribution à la campagne d'un candidat à la législature ou au Congrès, peu importe l'année; ou si un candidat ou sa famille a des relations avec le gouverneur, un élu de la législature, etc.

Les candidats doivent par ailleurs être « qualifiés », c'est-à-dire pouvoir démontrer une capacité à l'impartialité, une appréciation de la diversité de la population et de la géographie de la Californie et de bonnes capacités analytiques. Un mémo de 19 pages explique comment tout ceci peut être évalué.

78 Autant dire qu'un large vivier de personnes qui s'intéresse à la politique et serait susceptible de comprendre les tenants et les aboutissants d'un redécoupage est éliminé d'emblée. La sélection devra se faire parmi les autres, les règles sont complexes et le calendrier serré, le recrutement devant être achevé au 31 décembre 2010. Les membres seront contraints de se former à vive allure sur des questions à la fois très techniques et politiques, de travailler sous pression et probablement de passer du temps à témoigner au tribunal, comme nous le verrons.

Le recensement débute le 10 avril 2010, le *census day*, les données devraient être disponibles en mars 2011 et les cartes rendues le 15 septembre 2011. Si les trois cartes (Assemblée, Sénat, *Board of Equalization*) ne sont pas approuvées à cette date, la Cour suprême nommera des *special masters* pour effectuer le redécoupage. Les trois cartes doivent être approuvées par au moins 9 votes affirmatifs, dont au moins 3 votes de membres affiliés aux deux plus importants partis et 3 votes de membres qui ne sont pas affiliés à ces partis. Étant donné les enjeux, le consensus ne sera pas nécessairement facile à atteindre.

Une poussée vers l'est

La population totale a fortement augmenté, particulièrement dans la vallée centrale de Californie. Le nombre de districts étant fixe (80 pour l'Assemblée, 40 pour le Sénat, 53 actuellement pour le Congrès), certains se trouvent sous-peuplés et d'autres surpeuplés. Il faudra donc agrandir les premiers et réduire les seconds. En outre, la croissance continue des populations latino et asiatique, ainsi que leur accession à la citoyenneté laissent prévoir une puissance électorale de plus en plus importante.

Dans la région de Los Angeles, on voit que la population noire est loin d'être majoritaire dans les deux districts du Sénat qu'elle détient. Si le redécoupage impliquait de les agrandir en ajoutant des populations

de districts alentours, très majoritairement latinos, le rapport de force numérique d'un candidat noir se verrait affaibli, même si cela ne l'empêcherait pas de construire une coalition pour se faire élire (carte 3). Les coalitions issues du mouvement des droits civiques dans les années 1960 reposaient essentiellement sur l'alliance des Noirs modérés et des Blancs progressistes. Mais les priorités de ces derniers ont évolué, il s'agit désormais moins de briser les barrières raciales que de représenter la diversité actuelle. Le développement économique des villes et les préoccupations environnementales ont également pris de l'importance pour ces acteurs politiques qui se trouvent à nouveau en situation de pivot au sein des coalitions et retrouvent des opportunités électorales ¹¹.

Les districts de l'Assemblée reflètent les mêmes enjeux. Les districts étant deux fois plus petits, la population asiatique est moins diluée spatialement ce qui favorise l'élection de représentants. La forte domination de la population latino dans les districts où sont élus des représentants noirs contraindra ces derniers à séduire les électeurs latinos pour assurer leur réélection. Cette situation est le résultat de deux tendances : l'installation croissante de Latinos dans les anciens ghettos noirs et le départ vers les banlieues d'une partie de la population noire (carte 4).

79

Les implications se situent également à un autre niveau d'analyse, avec la limite des 53 districts du Congrès des États-Unis. La géographie des représentants actuels au Congrès reflète le clivage est-ouest entre démocrates et républicains. La forte croissance démographique dans la vallée intérieure engendre un rééquilibrage nécessaire des districts vers l'est qui pourrait affecter l'équilibre politique, d'autant que de nombreux immigrants latinos s'y sont récemment installés et pourraient devenir politiquement significatifs au fur et à mesure de leur intégration. Or ceux-ci tendent à voter majoritairement démocrate (cartes 5 et 6).

La région de Los Angeles, une fois de plus, illustre bien les enjeux. Les districts majoritairement démocrates étant en sous-population, ils devront se décaler vers l'est pour gagner du terrain. La population des districts solidement républicains de l'intérieur se verra mêlée à celle des districts démocrates, dans des régions où les Latinos sont en nette augmentation. Il est donc possible que certains basculent politiquement en fonction du découpage. Le scénario inverse est tout aussi possible. Il est clair que l'enjeu fera l'objet de toutes les attentions (carte 7).

11. Frédéric Douzet, *La Couleur du pouvoir. Géopolitique de l'immigration et de la ségrégation à Oakland, Californie*, Belin, 2007.

4. APPARTENANCE ETHNO-RACIALE PAR DISTRICT DANS LA RÉGION

**Appartenance ethnique
du représentant du district
à l'Assemblée de Californie**



Population par district

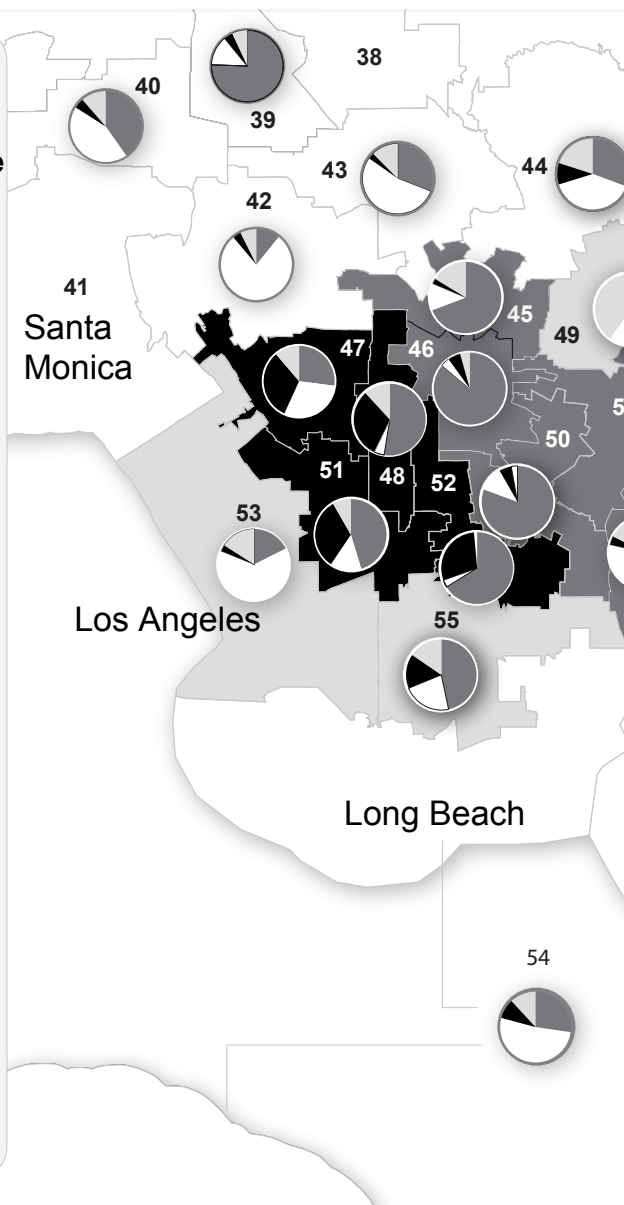


**Part de la population
par groupe ethnique**

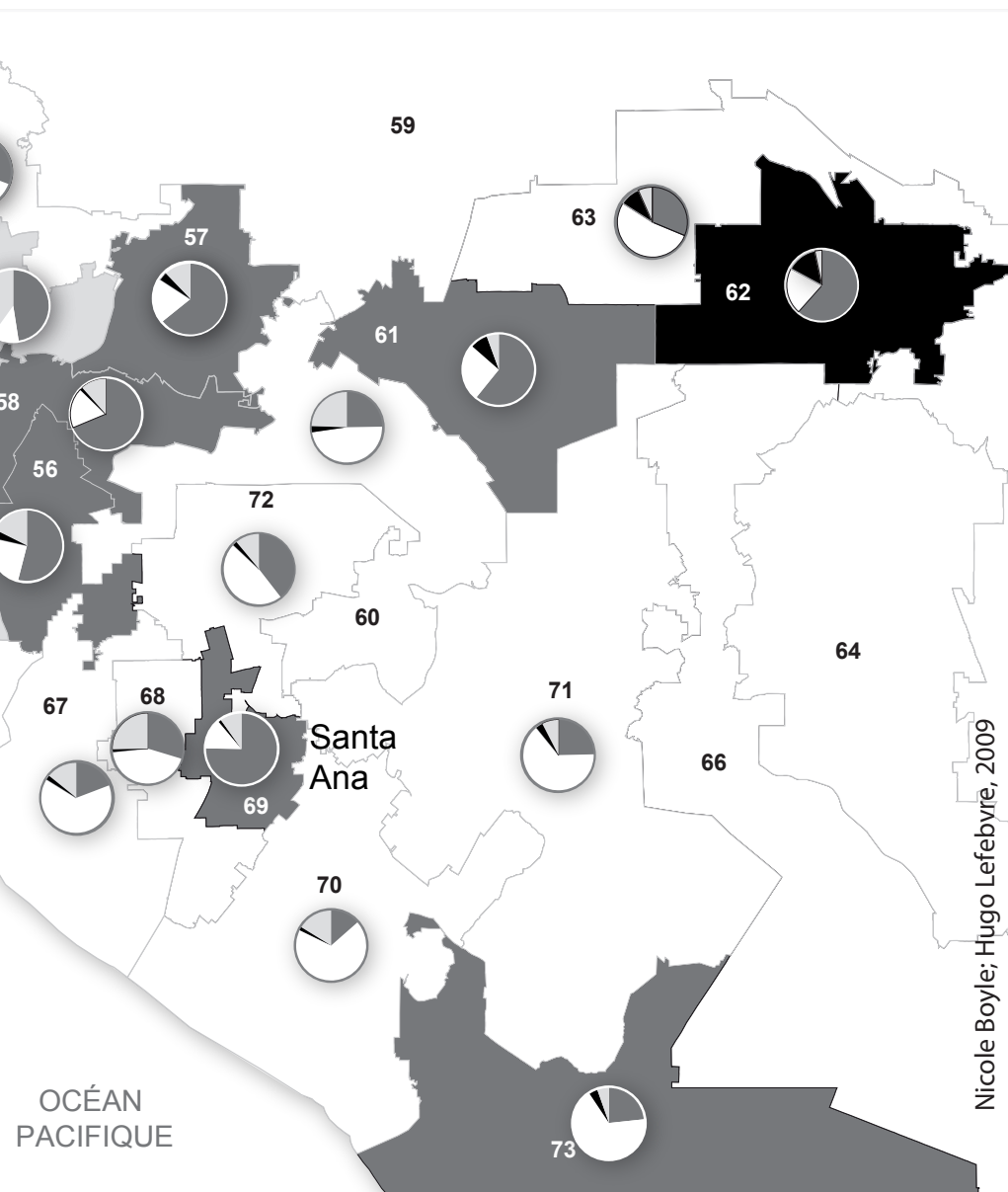


Los Angeles Ville

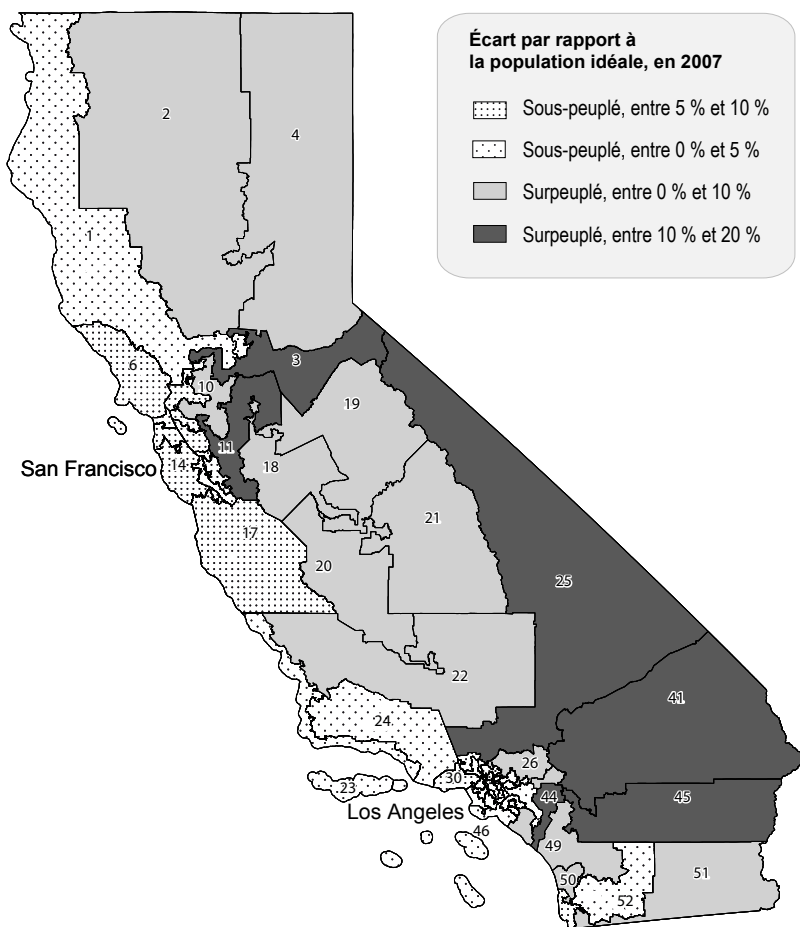
SOURCE : US Census.



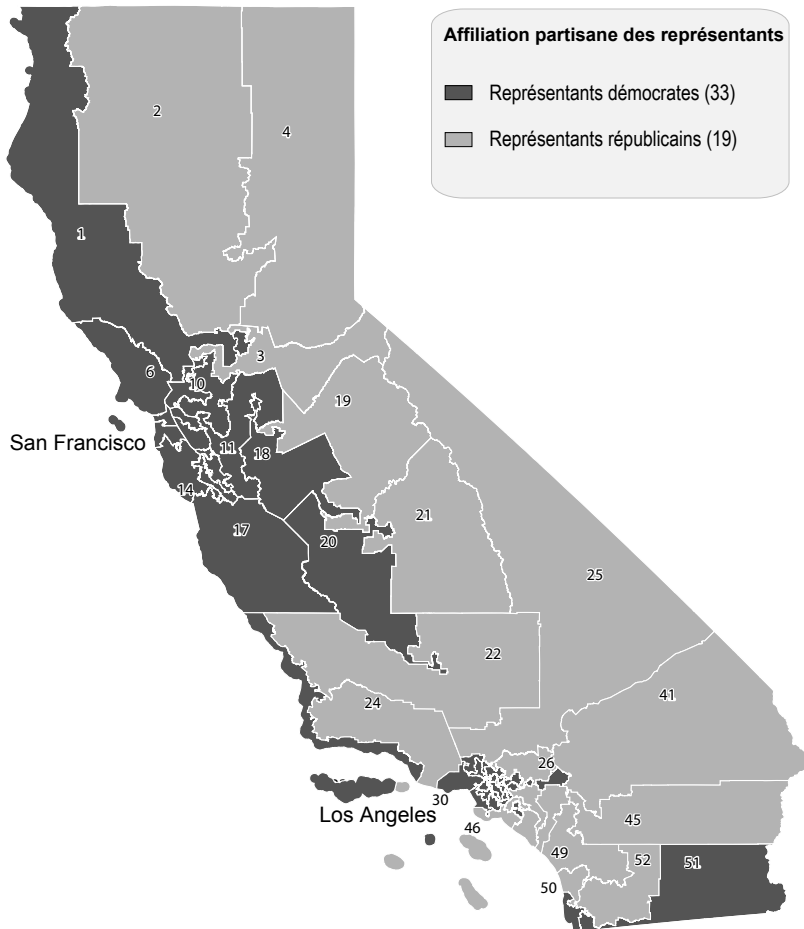
DISTRICT DES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE CALIFORNIE DE LOS ANGELES



5. LE DÉSÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE DES DISTRICTS CALIFORNIENS : LE CLIVAGE EST-OUEST



6. AFFILIATION PARTISANE DES REPRÉSENTANTS AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS, EN 2009



La représentation des minorités dans le système politique californien se joue donc à plusieurs niveaux et fait l'objet de sérieuses rivalités de pouvoir qui risquent d'être exacerbées dans les deux ans à venir. Si les minorités progressent dans la démocratie représentative, elles restent sous-représentées dans l'électorat à l'échelle de l'État et dans les votes de démocratie directe. Et la croissance des Latinos et des Asiatiques demeure un sérieux défi pour la représentation politique de la minorité noire. C'est en partie une bonne nouvelle car sa moindre concentration est le signe d'une meilleure assimilation spatiale, avec un départ de la classe moyenne noire vers les banlieues qui tend à diluer son pouvoir électoral. Ceux qui restent dans les quartiers désavantagés, en revanche, devront de plus en plus entrer dans un jeu d'alliances pour conserver une représentation politique.

Étant donné ses enjeux et ses complexités technico-politiques, le prochain redécoupage électoral de la Californie devrait soulever les passions et conduire à de sérieuses luttes politiques et juridiques, d'autant que d'autres redécoupages se produiront parallèlement, à l'échelle des gouvernements locaux. Et pourtant l'immigration et la forte mobilité de la population viendront probablement chambouler rapidement les équilibres atteints de haute lutte, les Californiens ayant maintes fois démontré, par le passé, une forte propension à voter avec leurs pieds¹².

12. Les auteures tiennent à remercier Nicole Boyle pour la confection initiale des cartes et Hugo Lefebvre pour leur adaptation à la publication.

R É S U M É

La Californie est à l'avant-garde de changements démographiques susceptibles de s'étendre à d'autres régions de la nation. Le paysage politique et démographique a en effet radicalement changé au cours des dernières décennies, avec la croissance du nombre d'élus latinos et asiatiques et le déclin de la représentation politique des Noirs. Cependant, l'électorat à l'échelle de l'État qui s'exprime par la démocratie directe et élit les membres de l'exécutif ne reflète pas la diversité de population de la Californie. Dans ce contexte, le recensement et le redécoupage électoral à venir seront lourds de conséquences et engendreront de sérieuses rivalités de pouvoir.